
Bordereau des objets adressés à la Convention par les administrateurs du département de la Corrèze, lors de la séance du 13 frimaire an II (3 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Bordereau des objets adressés à la Convention par les administrateurs du département de la Corrèze, lors de la séance du 13 frimaire an II (3 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 549-550;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39876_t1_0549_0000_2;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39876_t1_0549_0000_2)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

et de la misère; leurs gémissements n'ont pu parvenir jusqu'à vous, car sans doute vous auriez pris des mesures pour les faire échanger. Nous vous adressons leurs vœux, et nous vous prions de tourner vers eux vos regards, et de les délivrer au plus tôt d'un esclavage pire que la mort.

« Le 1^{er} bataillon de la Corrèze ne se signale pas seulement par sa valeur, il se distingue encore par son patriotisme, et son amour de la bienfaisance, après s'être privé d'une partie de sa solde, il nous a adressé une somme de 2,030 livres en assignats, nous priant de la faire convertir en espèces.

« Dès que nous avons annoncé à nos concitoyens l'acte de générosité de nos braves compatriotes, ils se sont tous empressés à l'envi de suivre un si bel exemple et de nous porter leurs offrandes; le résultat de ces dons a produit une somme de 5,433 livres 2 sous en numéraire, de 3,602 livres en assignats, de 12 marcs 6 onces d'argenterie et 5 gros 1/2 d'or, 28 paires de bas, 8 chemises, 5 paires de souliers et 2 chapeaux.

« Nous vous prions de faire parvenir promptement ces sommes et la valeur des matières, avec les objets d'équipement à nos infortunés prisonniers, pour les secourir dans les besoins pressants qui les accablent.

« Nous joignons à cet envoi, qui vous parviendra par la diligence de Toulouse, quelques offrandes faites à la patrie par différents citoyens, et qui consistent en 7 marcs 3 onces 4 gros d'argent, une croix dite de Saint-Louis et quelques hochets ecclésiastiques que l'évêque de la Corrèze a envoyés à l'administration.

« Nous vous annonçons, citoyens représentants, que le recrutement des jeunes gens s'opère dans ce département avec activité, la joie et la gaieté éclatent sur le front de ces hommes brûlants d'ardeur de se signaler dans les combats contre les ennemis de la République. Un bataillon doit partir pour Aix, tridi de la décade qui va commencer, un second suivra bientôt ses pas, et à mesure que les équipements seront fournis, les bataillons se succéderont rapidement.

« L'esprit public s'est élevé à la hauteur des circonstances, les arrestations des gens suspects ont été faites avec énergie; aussitôt que les coupables sont découverts ils sont bientôt enfermés. Nous espérons que sous peu de temps nous n'aurons plus autour de nous de ces ennemis de la chose publique qui n'avaient cessé de se repaître de vaines et frivoles espérances, et qui nous menaçaient audacieusement d'anéantir la liberté.

« Enfin, citoyens représentants, nous pouvons vous assurer que nos administrés ont applaudi avec nous aux journées salutaires des 31 mai et jours suivants; qu'ils ont appris avec un saint enthousiasme la chute de la cruelle et perfide femme de Capet et de tous les fédéralistes que vous avez fait sortir de votre sein, et qu'ils ont reçu et accepté avec reconnaissance toutes les lois révolutionnaires que vous avez émises dans votre sagesse depuis ces mémorables et immortelles journées.

« Le peuple vous a confié ses intérêts et son salut, sa force est dans vos mains, écrasez de sa massue tous ses ennemis et n'abandonnez votre poste que lorsqu'ils auront disparu entièrement de la terre de la liberté.

« BESSAC; ROCHE; G. MALET; YVERNAT aîné;
L. CHASSAIGNAC; SAUTY; MALEPEYRE. »

Bordereau des objets adressés à la Convention nationale et qui sont offerts en don par différents particuliers de ce département (1) savoir :

Deux flambeaux en argent, une écuelle en argent, pesant ensemble sept marcs trois onces quatre gros; une croix dite de Saint-Louis, en or.

Plus :

Une crosse de cuivre dorée, une mitre en or, une mitre en argent, deux houppes en soie et or. Tous ces objets sont dans la même caisse qui contient les espèces, argenterie, assignats et autres objets destinés aux prisonniers de Wesel, en Prusse, et doivent en être distingués.

Certifié véritable par les administrateurs composant le directoire du département de la Corrèze,

MALEPEYRE; YVERNAT aîné; BESSAC; ROCHE; G. MALET; L. CHASSAIGNAC; SAUTY

Bordereau des espèces, assignats, matières et objets d'équipement adressés à la Convention nationale pour les volontaires du 1^{er} bataillon de la Corrèze prisonniers à Wesel en Prusse (2), savoir :

Numéraire.

18 louis à 24 livres.....	432 liv.	» s.
393 écus de 6 livres.....	2.358	
323 écus de 3 livres.....	969	
110 pièces de 30 sous.....	150	
434 pièces de 24 sous.....	520	16
211 pièces de 15 sous.....	158	5
1169 pièces de 12 sous.....	701	8
36 pièces de 6 sous.....	10	10
En pièces de 10 liards.....	51	12
En monnaie de cuivre.....	81	11

Assignats.

9 assignats à 400 livres.....	3,600 liv.	» s.
2 coupons à 15 sous.....	1	10
1 coupon à 10 sous.....	»	10
	<hr/>	
	9,035 liv.	20 s.

Matières d'argent :

9 paires de grandes boucles, 5 boucles de ceinture, 15 petites boucles, 9 paires de boutons de manche, 4 anneaux, 1 aiguille, 1 tabatière, 1 cachet, 2 médailles, 1 croix d'écolier, 1 dé à coudre, 1 boîtier de montre, 1 couvert d'argent, 1 petite croix, 8 couverts d'argent, 3 cuillers à ragoût. Lesdites matières pesant 12 marcs 6 onces.

(1) Archives nationales, carton C 284, dossier 821.
(2) Archives nationales, carton C 284, dossier 821.

Matières d'or

12 bagues, 2 petites croix, 1 petit cœur avec son pendant. Lesdites matières en or pesant 5 gros 1/2.

Le tout emballé dans un caisson à l'adresse du Président de la Convention nationale.

Plus, objets d'équipement :

17 paires de bas dans un ballot, 11 paires de bas, 5 paires de souliers, 8 chemises, 2 chapeaux.

Le tout dans un ballot en toile adressé au Président de la Convention nationale.

Certifié véritable par les administrateurs composant le directoire du département de la Corrèze.

MALEPEYRE; YVERNAT aîné; BESSAC; G. MALET; ROCHE; SAUTY; L. CHASSAIGNAC.

Le comité révolutionnaire de la section du Nord, de la ville d'Étampes, annonce qu'il vient de découvrir 290 marcs d'argenterie, enfouis dans la terre d'un émigré, nommé Valery, et qu'il va remettre cette épave, avec plusieurs autres, au citoyen Couturier, représentant du peuple.

Mention honorable et insertion au « Bulletin ».

Ce comité annonce que la même section a fait d'autres découvertes opulentes, dont 24,000 livres en écus, dans la maison du fugitif Saint-Périer.

Insertion au « Bulletin » (1).

(Suivent les lettres du comité révolutionnaire de la section du Nord, au Président de la Convention nationale (2).)

A.

Les membres du comité révolutionnaire de la section du Nord, au Président de la Convention nationale (2).

« Étampes, le 11 frimaire.

« Citoyen,

« Tu reconnaitras sans peine que comme nous te l'avons marqué dans notre lettre d'hier, que nous sommes de bons sans-culottes qui préférons le bien de la République à nos intérêts personnels. Nous ne promettons rien, mais nos actions parlent.

« Nous venons de découvrir encore une bonne cachette et avons trouvé enfouis dans la cave du nommé Valory, émigré, la quantité de 290 marcs d'argenterie. Nous joindrons cette dernière découverte à celle dont nous t'avons

déjà donné avis et remettrons le tout à Couturier, notre camarade et ami. Nous ne te promettons rien, mais repose-toi ainsi que nos amis les montagnards sur notre patriotisme.

« Salut et fraternité.

« DUPUIS; LAMAIN; GUYON; VACQUIN; THOUALEINE, *président*; BERCHERE; LE BAS, *secrétaire*. »

B.

Les membres du comité révolutionnaire de la section du nord, au Président de la Convention nationale (1).

« Étampes, le 10 frimaire, l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyen,

« Nous sommes de bons sans-culottes qui ne connaissons pas le style oratoire, mais nous aimons la République.

« Nous t'annonçons la découverte que nous avons faite hier dans un caveau de la maison de Monsieur de Saint-Périer, émigré.

« Elle consiste en 24,000 livres en écus de 6 livres et en vaisselle d'argent pesant 108 marcs, une tabatière, un dé et 2 cachets d'or pesant ensemble 4 onces 3 gros et une bague montée sur or et entourée de petits diamants fins. Nous remettons le tout au sans-culotte Couturier qui se charge de le déposer sur le bureau de la Convention.

« Salut et fraternité. »

(Suivent 10 signatures.)

Suit une lettre du représentant Couturier (2).

« Oncy, dernier jour de la 1^{re} décade de frimaire, l'an II.

« Citoyens mes collègues,

« Les trésors enfouis se découvrent.

« Sur des instructions particulières et très intéressantes, je suis parti hier d'Étampes à 2 heures de relevée pour me rendre à Courances pour des opérations dont je vous enverrai le procès-verbal aussitôt que l'opération sera faite, et je ne dois pas laisser ignorer que ce matin je fus rejoint par une ordonnance d'Étampes, avec une lettre du procureur syndic, énonciative que le comité de surveillance de la section du Nord, jaloux de remplir parfaitement son devoir en vrai sans-culotte venait de déterrer dans la maison de l'émigré Saint-Périer : 1^o 24,000 livres en écus; 2^o une caisse d'argenterie; 3^o une cassette fermée, que l'on soupçonne contenir de l'or et dont on ré-

(1) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 799.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 799. Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 9, p. 66.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 325.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 810.